

PV du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

8 présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Gilles Apeloig, Elisabeth Martin, Sophie Thomas, Soazig Quillard..

Représentés : Fatima Chomat par Rémi Goube et Michel Pécoul par Olivier Bridelance

Secrétaire de séance : Frédéric Froment

Approbation du PV du CM 23 juin 2025.

10 voix pour

2025-59 : Approbation de l'Etat d'Assiette des coupes en forêt communale pour 2026

Le Conseil municipal adopte la proposition reçue de l'ONF concernant les coupes à asséoir en 2026 sur les parcelles n° 32 et 35 sises en forêt communale relevant du Régime Forestier.

10 voix pour

2025-60 : Autorisation donnée au Maire pour faire une demande de subvention auprès de la Fondation du Crédit Agricole pour la deuxième tranche des travaux de l'église

- Montant estimé des travaux : 407 522 € HT
- Financement :
 - Commune 20 % : 81 500 € HT
 - Département 15 % : 60 000 € HT
 - Région 12 % : 50 000 € HT
 - Fondations et Mécénat 216 022 € HT

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres sous le mandat précédent.

Aucune n'avait alors été retenue.

RDV en septembre avec Croisées d'Archi pour point d'étape et suite à donner.

10 voix pour

2025-61 : Autorisation donnée au Maire pour faire une/des demande(s) de subvention pour la création d'un GFU (Groupe d'Utilisateurs Fermé), l'installation d'un dispositif de vidéo-surveillance et d'équipements d'enregistrement et de visualisation.

Ce projet consiste en la modernisation de l'informatique et des moyens de communication communaux grâce à la création d'un réseau local communal (GFU). Fondé sur la fibre, ce dernier permettra d'harmoniser les divers abonnements internet, d'unifier les réseaux et ainsi d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers (mairie, école, etc.), plus de sécurité et surtout de baisser les coûts.

Eléments de débat :

- En introduisant dans ce projet de la vidéo (critère fixé par les financeurs que sont le CD38 et la Région), l'avantage est de pouvoir bénéficier de subventions très importantes montant à 80 %.
- Il est nécessaire de déposer rapidement les demandes, d'où la proposition de se positionner sur le principe, sans préjuger de ce qui sera décidé sur le fond au final.
- Une telle opportunité ne justifie évidemment pas à elle-seule le recours à de la vidéo.
- Pas question de tomber dans le tout sécuritaire. Equiper de équipements tels la STEP ou le local CATEX semble être proportionné.
- Si le CM se prononce le moment venu contre le principe de vidéoprotection, cela remettra en cause la subvention.

10 voix pour

2025-62 : Positionnement de la commune concernant le nombre de sièges attribués à chaque commune au Conseil communautaire de la CdCT

Après étude des dix scénarios de répartition des sièges proposés et débat sur les avantages et inconvénients des uns et des autres, il est décidé de voter uniquement sur le principe de demander que Gresse-en-Vercors bénéficie de deux sièges.

10 voix pour

2025-63 : Positionnement de la commune concernant la création par la CdCT d'un Service Commun Administratif

DR : mauvaise clef de répartition, ce n'est pas vendeur, ils doivent revoir leur copie

Gilles : la CDCT monte en effectif, la qualité ne suit pas... quid de la disponibilité de cet intervenant ?

OB : il serait intéressant de comparer le ratio effectif de la CDCT versus le nombre d'habitants avec les autres EPCI.

1 voix pour, 9 contre

2025-64 : Contribution de la commune au 60^{ème} anniversaire de la station

Pour cette commémoration, la RD SGV et la commune ont choisi de s'associer. La régie est porteuse du projet, la commune vient en appui. Illustration : la création des supports de communication est prise en charge par le Régie qui acquiert les droits pour usage à l'avenir du logo et des affiches ; la municipalité prend en charge la fabrication initiale d'affiches et d'autocollants (environ mille €) ; elle pourra éventuellement, au cas par cas, participer à des dépenses ultérieures sur présentation d'un budget prévisionnel et de justificatifs.

10 voix pour

2025-65 : Suite donnée au Festival « Bien l'bourgeon ».

Après débat « multi-focales », il est décidé de statuer sur la question suivante : Etes-vous d'accord pour une reconduction du festival Bien l'bourgeon cadrée par une nouvelle convention tenant compte des points répertoriés ci-après ?

- Nécessité d'être en début/lancement de saison estivale ;
- Constitution dès septembre d'un groupe de travail commun avec Mix'Arts ayant, entre autres, pour mission d'assurer une bonne coordination avec les différents acteurs (habitants, résidents, commerçants, associations, etc.) de la commune ;
- Participation active de la commune -à la fois à titre consultatif mais aussi, pour une petite part, décisionnaire- à l'élaboration de la programmation : soit Mix'Arts propose une liste d'artistes/d'événements et laisse à la population un choix, soit on leur soumet une liste pour la programmation ;
- Durée de la convention : un an reconductible.

9 voix pour, 1 abstention

Divers

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DCRIM) sera présenté lors du prochain CM.

Rémi Goubé, maire

